

**CONVOCAATION A LA  
SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL COMMUNAL**

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre le **lundi 5 février 2024 à 19.00 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Titres de recettes
2. COPIL Éislek - Natura 2000 – nomination délégué
3. Rapport de la commission scolaire du 16 novembre 2023 - approbation
4. Modification du règlement d'ordre interne du conseil communal - approbation
5. Avenant au contrat de bail du camping communal - approbation
6. Transactions immobilières – actes d'échange - approbation
7. Convention dans le cadre du PAP « Beim Dreieck » - approbation
8. Projet d'aménagement particulier « Beim Dreieck » à Erpeldange-sur-Sûre - approbation
9. Plan pluriannuel financier (PPF) - communication
10. Devis mise en état voirie rurale exercice 2024 - approbation
11. Devis pour les travaux d'agrandissement de la cuisine du centre culturel A Maesch à Burden - approbation
12. Offres d'achat pour deux logements de SNHBM à Erpeldange-sur-Sûre - approbation
13. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux
14. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 30 janvier 2024

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

Le Président,

Le Secrétaire,

